

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 447

présenté par  
M. Mariani, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 70**

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer aux mots :

« des instructions du procureur de la République, le véhicule »

les mots :

« d'instructions spécifiques du procureur de la République, le véhicule visité en application de l'alinéa précédent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.